

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION : 12 juillet 2021

DATE D’AFFICHAGE : 05 juillet 2021

**PRESIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris  
Grand Est

LIEU DE REUNION : Complexe sportif Roger GROSMIRE à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Martine FRANCHITTI, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Aziz ABDAOUI, Anthony BENOIT, Inès MERBAH, Walid MERBAH.

**ETAIENT EXCUSES :** Guy VALENTIN, Guy ISDANT, Linda AYACHI, Christiane FRANCOIS LUBIN, Vincent SIEPAIO, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Aïssam KROUNA, Sonia BOUARICH.

**ETAIENT ABSENTS :** Souraya ALIOUET, Véronique AUGUSTIN,

**POUVOIRS :** Guy VALENTIN donne pouvoir à Christelle MARTINEZ, Guy ISDANT à Dominique BAILLY, Linda AYACHI à Claudine POLIPOWSKI, Christiane FRANCOIS LUBIN à Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO à Jacqueline SCHMIT, Hélène RONDEAUX à Stéphane PAU, Chabane MAOUCHE à El Ouahhab ARBAOUI, Aïssam KROUNA à Inès MERBAH, Sonia BOUARICH à Walid MERBAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine FRANCHITTI



Matière : Ouverture dominicale  
Service émetteur : Direction générale des services

**Objet** : Autorisation d'ouverture exceptionnelles pour les dimanches de novembre et décembre 2022

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

**VU** la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

**VU** le courrier du 12 mai 2021 du groupe LIDL

**CONSIDÉRANT** la demande du groupe LIDL demandant l'autorisation d'ouverture pour les dimanches 20 et 27 novembre 2022 ainsi que les 14, 11, 18 décembre 2022 de 8h30 à 20h30,

**CONSIDÉRANT** que ces ouvertures de commerces le dimanche n'occasionneront aucune nuisance,

**CONSIDÉRANT** que ces ouvertures de commerces le dimanche favoriseront le développement économique de la commune,

**Après avoir entendu le rapporteur,**  
**Après en avoir délibéré à la majorité à l'unanimité**

**ARTICLE 1** : **DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE à l'ouverture dominicale de l'établissement de commerce de détail de Vaujours les cinq dimanches suivants : 20,27 novembre 2022, les 4, 11 et 18 décembre 2022

**ARTICLE 2** : Madame la Directrice Générale, Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

**ARTICLE 3** : **DIT** que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa



publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours

contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

**ARTICLE 4** : la présente délibération sera transmise à :  
Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis  
Au Directeur du magasin LIDL

Ampliation en sera insérée au recueil des actes administratifs et publiée selon la réglementation en vigueur.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fait à Vaujours, le 13 juillet 2021

  
Maire,  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est





Accusé de réception en préfecture  
093-269300372-20210720-2021-07-02-DE  
Date de télétransmission : 20/07/2021  
Date de réception préfecture : 20/07/2021